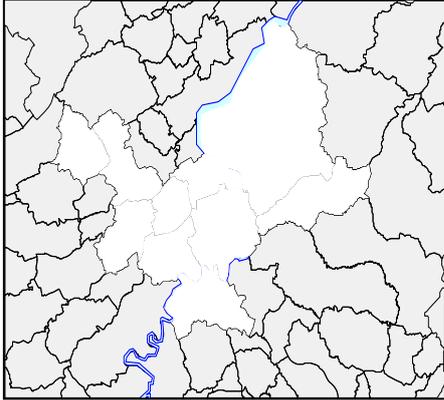


@gгло.fr

**SEANCE DU 20 JANVIER 2005
SITZUNG VOM 20. JANUAR 2005**



**L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DE L'AGGLOMERATION
DIE KONSTITUIERENDE VERSAMMLUNG DER AGGLOMERATION**

Présence de

M. Nicolas Deiss, Préfet du District de la Sarine, Président

H. Marius Zosso, Oberamtmann des Sensebezirks

Délégués / Delegierte

Mme Antoinette De Weck et **MM. Christoph Allenspach, Gilles Bourgarel, Jean Bourgknecht, John Clerc, André Schoenenweid** et **Philippe Wandeler** (Fribourg)

Mme Solange Berset et **MM. Jean-Paul Meyer** et **Gilbert Perrin** (Belfaux)

MM. André Ackermann, Jean-Marc Kuhn et **Albert Lambelet** (Corminboeuf)

Frau Ursula Baumeyer-Boschung, Hildegard Hodel-Bruhin und **Herr Benjamin Brägger, Christian Marbach** (Düdingen)

MM. Georges Baechler, Philippe Equey et **Michel Ramuz** (Givisiez)

MM. Vincent Thalmann, Olivier Schaller et **René Schneuwly** (Granges-Paccot)

MM. Hubert Dafflon et **Christian Ducotterd** (Grolley)

MM. Francis Maillard, Olivier Maradan, André Meylan et **Daniel Pugin** (Marly)

Herr Anton Meuwly, Roman Schwaller und **Jean Schmutz** (Tafers)

Mme Annelise Meyer-Glauser et **MM. André Tissot** et **Philippe Uldry** (Villars-sur-Glâne)

Egalement présents / Auch anwesend :

M. Pascal Corminboeuf, Conseiller d'Etat, Directeur des institutions, des forêts et de l'agriculture

Mme Brigitte Leiser, Cheffe de service adjointe, Service des communes

Mme Margalhan-Ferrat Corinne, Conseillère scientifique de l'agglomération

Mme Fiorenza Ratti, Secrétariat d'Etat à l'économie

Excusés / Entschuldigt :

Mme Dominique Nouveau-Stoffel et **MM. François Pythoud, Jacques Repond** et **Jean-François Steiert**.

M. Gérald Mutrux, Chef de service, Service des communes

M. Hans FLückiger, Chef de service, Service des Constructions et de l'Aménagement

M. Tobler, Office du Développement territorial (ARE)

✧
✧

✧

1. Salutations et ouverture de la séance

Le Président. J'ai le plaisir de vous saluer pour cette Assemblée du 20 janvier, dernière occasion pour vous souhaiter encore à toutes et à tous une bonne année. J'ai également le plaisir de saluer parmi nous M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf qui nous fait l'honneur d'assister à cette séance, ainsi que le Vice-président, le Préfet Marius Zosso. Quant à Mme Brigitte Leiser, Cheffe de service adjointe du Service des communes, et Mme Fiorenza Ratti, du Secrétariat d'Etat à l'économie, elles nous rejoindront avec un léger retard. Je dois excuser le Conseiller d'Etat M. Beat Vonlanthen, Directeur de l'aménagement du territoire et des constructions, M. Gérald Mutrux, Chef de service du Service des communes et pour les Délégué-e-s Mme Nouveau-Stoffel ainsi que MM. Jacques Repond, François Pythoud, Jean-François Steiert. Le nouveau Député, M. Schoenenweid nous rejoindra avec un léger retard.

Notre Assemblée est valablement constituée.

Les scrutateurs sont désignés en la personne de MM. André Tissot et Georges Baechler, que je remercie pour leur disponibilité. Vous voudrez bien donner vos nom et prénom lorsque vous prenez la parole, car les débats sont comme à l'accoutumé enregistrés. Je salue Mme Brigitte Leiser et Mme Fiorenza Ratti qui

ont de l'avance sur leur retard. Un apéritif est organisé à la fin de notre séance au premier étage de l'Hôtel de Ville, puisque nous sommes au début de l'année et qu'il s'agit de notre première Assemblée. Vous êtes tous cordialement invités.

Y a-t-il des remarques concernant l'ordre du jour que vous avez reçu ? Ce n'est pas le cas, je passe donc au point suivant.

2. Approbation des procès-verbaux

Le Président. Je passe à l'approbation des procès-verbaux, d'abord celui du 16 septembre 2004. Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas, il est ainsi adopté. Pour celui du 10 novembre 2004 ensuite. Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas, il est ainsi également adopté.

3. Communications

Le Président. Je vous dirai tout d'abord, au début d'une année importante, qu'impossible n'est pas français. Il nous reste moins d'une année, un peu plus de dix mois, pour toucher au but. Ce ne sera pas facile, mais la cause en vaut la peine. J'ai confiance en nos organes, en nos commissions, et bien sûr, en vous les Délégués. Depuis le 1^{er} janvier de cette année, le site Internet de notre agglomération, sous le sigle www.agglo-fr.ch, est ouvert. Für den deutschsprachigen Teil wird die Eröffnung in den ersten Februarwochen erfolgen. Ma deuxième communication concerne le projet d'agglomération. Les travaux ont été menés sous la houlette de la CUTAF, comme vous le savez, et ils ont bien avancé. Je remercie ici en particulier M. Hubert Dafflon, la Commission technique et le Bureau d'experts qui ont réalisé jusqu'à ce jour un travail remarquable. Lors de deux séances, le Groupe de coordination a pu prendre connaissance de l'avancement des travaux qui consistaient, dans un premier temps, dans l'élaboration de l'avant-projet d'une conception directrice, et dans un deuxième temps, dans l'élaboration de la conception directrice et du plan cadre. Il reste donc à finaliser tout cela, bien sûr, après approbation des concepts précités, dans le projet d'agglomération fédéral. Aujourd'hui, nous sommes en mesure d'informer M. Georg Tobler et d'annoncer aux instances fédérales concernées en mars 2005 qu'un tel projet sera remis à Berne à la fin décembre 2005.

Eine weitere Mitteilung, und zwar ein Wort zur Frage des Terminkalenders. Anlässlich der letzten Sitzung der konstituierenden Versammlung wurde beschlossen, die drei Präsidenten der thematischen Kommissionen im Büro Einsitz nehmen zu lassen. Anlässlich der ersten gemeinsamen Sitzung wurde beschlossen, eine kleine Arbeitsgruppe mit folgenden Aufgaben zu betrauen:

1. Ausarbeitung einer Projektstrategie und des Terminkalenders.
2. Ausarbeitung eines Kommunikationskonzeptes.

3. Ausarbeitung eines Konzeptes im Bereich der Zweisprachigkeit.

Dans sa nouvelle composition élargie aux présidents des commissions thématiques, le Bureau a siégé et chargé un Groupe de travail de l'élaboration d'une stratégie de projet et d'un calendrier, ainsi que d'un concept d'information et, finalement, de mener une réflexion sur le problème du bilinguisme, puisque nous avons un périmètre bilingue.

Die Arbeitsgruppe hat dem Büro einen Vorschlag bezüglich des Terminkalenders unterbreitet. Er besteht aus zwei Varianten. Sie haben sie erhalten. Die erste Variante ist jene mit der Abstimmung am Ende dieses Jahres, und die zweite mit der Abstimmung Ende 2006. Vorderhand hat sich das Büro entschieden, am Terminkalender mit Abstimmung am Ende dieses Jahres festzuhalten, zumal hier vorderhand vonseiten der Finanzkommission namentlich die Einhaltung der Termine zugesichert wurde. Eine Verschiebung des Termins würde natürlich mit verschiedenen Problemen verbunden sein, namentlich mit dem Wahltermin im Frühling und auch dem Wahltermin im Herbst, sowie der Einhaltung der gesetzlichen Frist.

Zu den Bereichen 2 und 3 hat die Arbeitsgruppe ihre Schlussfolgerungen ebenfalls abgeliefert; das Büro wird sie aber erst anlässlich seiner nächsten Sitzung begutachten können.

Concernant le calendrier, je viens de relever que, pour l'instant, le Bureau a estimé devoir maintenir le calendrier qui prévoit la votation à la fin de cette année. Un report de ce calendrier à l'automne de l'année prochaine entraînerait pas mal de problèmes, notamment celui d'une collision avec les élections du printemps et de l'automne, ainsi que celui du respect du délai légal.

En ce qui concerne le concept de communication, il sera discuté par le Bureau lors de sa prochaine séance. Toutefois, je peux d'ores et déjà vous dire que la proposition vise une communication très large et transparente, de même qu'une information très étendue. Nous proposons également, et je ne pense pas que cela posera un problème, des points de presse réguliers afin que les représentants de la presse et des médias, que je salue tout particulièrement ce soir, soient en possession très rapidement du matériel qui leur est nécessaire pour rapporter sur nos travaux et faire les investigations nécessaires.

4. Rapport de la Commission des domaines d'activités

Le Président. En ce qui concerne le déroulement de ce point, il est prévu que, tout d'abord, le président de la Commission des domaines d'activités M. Allenspach commente le rapport de sa commission. Ensuite, Mme Margalhan-Ferrat vous donnera un aperçu des positions des Conseils communaux. Il ne s'agit pas de discuter ces positions ce soir, car les avis des communes ont été transmis aux commissions. Ces avis ont une valeur informative et sont utiles pour les commissions, parce qu'ils donnent la température dans les communes. Nous aurons ensuite la discussion. J'ai oublié, l'intervention des présidents de la

Commission financière et de la Commission des affaires juridiques. En ce qui concerne le vote, aussi bien concernant l'adoption de ce rapport que les votes qui interviendront au sujet des questions 1 et 2, je tiens à vous rappeler ou à vous préciser ceci. Ces votes ne représentent pas encore l'expression d'une volonté des Conseils communaux ou des Délégués pour confirmer définitivement les domaines d'activités. Il s'agit simplement de dire, si nous sommes d'accord avec le contenu du rapport et si nous pouvons transmettre les 7 ou les 8 domaines d'activités aux commissions, en particulier à la Commission financière afin que cette dernière puisse faire les évaluations nécessaires. Par la suite, il reviendra à l'Assemblée de statuer définitivement, et à la lumière des résultats des investigations de la Commission financière et de la Commission des affaires juridiques, si elle veut maintenir 3, 5, 7 ou 8 domaines d'activités dans ses statuts. Donc, pour que cela soit bien compris, votre vote de ce soir n'engage pas encore, si j'ose dire, l'agglomération. C'est simplement le signe que vous estimez qu'un nombre X de domaines doit être étudié par les deux autres commissions.

Ich habe soeben erklärt, dass die Abstimmungen bezüglich des Rapports der Kommission für die Aufgabenbereiche und bezüglich der Fragen 1 und 2 nur darauf hinausgehen, damit es zu einer Überweisung dieser Aktivitätsbereiche an die Kommissionen kommt, die sodann auch die notwendigen Erhebungen machen können. Schlussendlich wird die Versammlung definitiv über diese Aktivitätsbereiche abstimmen können, namentlich über die Anzahl der Bereiche, die in den Statuten figurieren soll.

Je tenais à préciser que cela vaut également pour une éventuelle acceptation d'un huitième domaine d'activités.

M. Allenspach. Je tiens à remercier, tout d'abord, au nom de la Commission des domaines d'activités, les conseils communaux, la Commission financière ainsi que la Commission des affaires juridiques de leurs réponses et prises de position. Elles seront certainement précieuses, certaines remarques seront déjà prises en considération lors du débat de ce soir et d'autres serviront de base de travail pour l'élaboration du rapport final de la commission.

Unser Dank geht auch an die beiden Oberamtsmänner und die vielen Gemeinderäte, die an zwei Informationsversammlungen teilgenommen haben. Sie haben im Verlaufe dieser Diskussionen auch einiges beigetragen, um den Prozess voranzubringen.

Je remercie finalement mes collègues de la Commission des domaines d'activités et, bien sûr aussi, la secrétaire scientifique Mme Corinne Margalhan-Ferrat, pour leur aide et leur disponibilité, pour les discussions et finalement pour la rédaction de ce 2^e Rapport intermédiaire. C'était un énorme bénévolat. Il a fallu un effort remarquable pour parvenir à ces propositions tout de même très détaillées et complexes. Je ne doute pas que notre commission, dans sa composition actuelle, pourra vous présenter par la suite des solutions créatives dans son rapport final.

Le Président de l'Assemblée constitutive l'a déjà souligné, il n'y a pas ce soir à décider définitivement des domaines qui devront figurer dans les statuts, car il ne

s'agit, bien entendu, que d'un rapport intermédiaire, ce qui veut dire que nous sommes encore en train d'élaborer certaines données et qu'à ce titre le rapport représente un stade intermédiaire. Ce sera chose faite après les discussions avec les deux commissions, à savoir la Commission financière et la Commission des affaires juridiques. Je ne vais certainement pas vous expliquer une fois encore ce rapport que vous avez attentivement étudié, tout comme les prises de position des conseils communaux et les avis des deux commissions thématiques. J'aimerais juste vous donner certaines des réflexions qui nous ont amenés à vous présenter ce rapport sous cette forme. Tout d'abord, c'était clair, notre tâche était de détailler les domaines d'activités sur la base du premier rapport intermédiaire qui a été adopté pour transmission par l'Assemblée constitutive. Il fallait aussi arrondir ces réflexions pour en faire un ensemble de domaines, pour trouver une certaine cohérence entre eux afin d'obtenir une base logique structurée pour la future agglomération.

Es ging auch darum, den Nutzen dieser einzelnen Bereiche erneut zu überprüfen und zwar sowohl für die interkommunale Zusammenarbeit wie auch den Nutzen für die einzelnen Gemeinden. Natürlich, werden sie den Inhalt dann selbst genauer unter die Lupe nehmen, aber es ging auf jeden Fall darum, in diese Richtung zu arbeiten, damit jede Gemeinde aus der Schaffung einer Agglomeration ihren Nutzen ziehen kann.

Je crois qu'on ne peut pas assez souligner le fait que cette agglomération doit travailler au service et dans l'intérêt des communes, et elle ne peut en aucun cas devenir une sorte d'organisation parallèle. Ce qui est très important pour la Commission des domaines d'activités, c'est d'anticiper certains domaines qui pourront être utiles dans le futur. Déjà aujourd'hui, les données et les conditions ont passablement changées, depuis la constitution il y a trois ans de cette Assemblée, c'est notamment le fait de la politique fédérale, qui a lancé les projets d'agglomération que vous connaissez, projets qui serviront de base indispensable à l'obtention d'une aide financière de la Confédération pour les transports d'agglomération. Depuis le vote sur la péréquation financière de la Confédération et des cantons, des données ont également changé : il y aura par la suite une nouvelle politique régionale et une révision totale de l'aménagement du territoire. Il faut anticiper et intégrer ces changements dans notre projet de constitution de l'agglomération fribourgeoise. Sur le plan régional, nous avons constaté, par exemple, des demandes émanant de plusieurs communes pour adhérer à la CUTAF. C'est sans doute souhaité, et ces communes ont certainement des raisons de profiter également des prestations de la CUTAF, mais il nous appartient également de réfléchir sur les conditions d'adhésion de ces communes. La Commission financière a déjà bien anticipé en faisant quelques remarques à ce sujet, de toute manière cela ne sera pas gratuit. Cela inclut pratiquement déjà les trois premiers domaines, à savoir l'aménagement, les transports et l'environnement. Il y aura peut-être aussi d'autres propositions. Nous avons essayé d'inclure déjà quelques éléments dans le rapport intermédiaire. Et, c'est justement dans ce contexte qu'il faut situer ces propositions. Alors, comment

allons-nous pouvoir renforcer cette agglomération fribourgeoise face à la concurrence parfois rude dans le réseau des villes suisses ? Par ailleurs, j'ai bien apprécié la remarque faite par l'un des membres du Groupe de coordination, chargé du projet d'agglomération, qui précisait qu'il ne suffisait plus aujourd'hui d'avoir l'ambition d'une agglomération à 70'000 ou 80'000 habitants, mais qu'il fallait aller bien au-delà et viser une agglomération de 100'000, voire 120'000 habitants. Ceci peut se réaliser par l'adhésion d'autres communes, mais bien sûr mais aussi par l'arrivée d'autres habitantes et habitants amenés par de nouvelles entreprises. C'est pour cela qu'il faut absolument renforcer nos infrastructures publiques et nos institutions.

La Commission des domaines d'activités vous propose, et nous sommes là dans la première partie des 7 domaines, de maintenir ces 7 domaines tels qu'ils ont été décidés pour les transmettre pour étude à la Commission financière et à la Commission des affaires juridiques. Je peux encore ajouter que ce rapport, a été voté à l'unanimité des membres de la Commission des domaines d'activités, ce qui ne veut pas dire que les membres de ladite commission ne sont plus libres de voter lors du vote concernant cette transmission.

En parcourant rapidement les différents domaines, je peux souligner que les domaines 1 à 3 constituent la base qu'on ne peut plus éviter de faire si l'on veut remplir les conditions posées par la Confédération pour bénéficier de subventions en matière de transports d'agglomération. Avec la CUTAF, ce domaine est déjà bien développé et il n'y a pratiquement pas de raison de se faire de soucis. Grâce à notre institution, même si elle n'est que provisoire, nous avons une bonne longueur d'avance sur les autres agglomérations suisses et nous aurons, dans le cas de la création de l'agglomération, une transparence démocratique que les autres n'auront pas. Je crois que c'est très important, notamment dans le domaine de l'aménagement du territoire, de pouvoir bénéficier d'une telle transparence démocratique.

Le domaine 4, la promotion économique, est très lié au trois premiers. La Commission financière le constate également. La même remarque vaut également pour le tourisme. Ces deux domaines doivent également être liés aux trois premiers.

Les domaines 6 et 7, concernent notamment les infrastructures culturelles et sportives, domaines qui nécessitent encore d'approfondir nos réflexions, nous les proposons pour étude afin de connaître leur sort sur le plan financier. Ces domaines nécessiteront encore des discussions, même après la constitution de l'agglomération.

Je voudrais aussi souligner que nous ne pourrions clarifier les questions qui nous sont posées qu'après la transmission de ce rapport pour étude aux deux autres commissions. Une fois ces clarifications apportées, l'Assemblée pourra se prononcer lorsqu'elle connaîtra les coûts. Il y aura peut-être déjà des modifications dans le rapport final, si la commission constate que l'on est dans l'impossibilité de financer l'un ou l'autre domaine, ou une partie d'un domaine.

C'est pour ces différentes raisons que je vous prie d'approuver ces 7 domaines d'activités pour transmission et études aux deux autres commissions.

Le Président. Je remercie M. Allenspach pour ces explications et je demande maintenant aux présidents des deux autres commissions de nous faire part de leur appréciation de ce rapport.

M. Lambelet. Les membres de la Commission financière de l'agglomération ont débattu du 2^e Rapport réalisé par la Commission des domaines d'activités. En premier lieu, la Commission financière tient à féliciter et à remercier la Commission des domaines d'activités pour l'ampleur et la richesse du travail présenté. La Commission financière a analysé le rapport en vue d'y apporter un commentaire économique, financier et organisationnel, un peu par sens d'anticipation. C'est la raison pour laquelle elle s'est permis de soulever aussi bien des questions d'ordre procédural qui vont nous aider à mettre en place différents scénarios financiers que des questions de fond quant à la réalisation de l'agglomération. Je ne commenterai pas, dans le cadre de notre réunion de ce soir, les différentes interrogations émises par notre commission. Notre document que tout le monde a reçu, le document commentaire, analyse et question est à notre avis assez explicite. Il va de soi que nous attendons des réponses aux interrogations soulevées. Ces dernières pourront émaner de votre haute autorité, puisque ce sont des choix politiques que vous devez faire en tant que tels, et par l'entremise de réunions ou de discussions avec la Commission des domaines d'activités. Cela nous semble indispensable en vue de préparer les différents scénarios financiers qui sont en voie de réalisation. Je tiens à remercier les membres de la Commission financière pour ce qu'ils ont réalisé jusqu'à maintenant et les idées qu'ils émettent qui sont de bon aloi. Pour réaliser ces scénarios, il nous semble nécessaire d'organiser une rencontre entre les trois commissions. La Commission des affaires juridiques a également besoin de mettre en avant certains éléments pour que tout se passe bien. Dans son rapport, la Commission des domaines des activités a soulevé quelques questions qu'on s'efforcera de résoudre lors de séances conjointes. Par contre, à la page 35 du rapport, elle soulève deux grandes questions. La Commission financière a admis que les domaines d'activités arrêtés par l'Assemblée constitutive le 2 octobre 2003 sont ceux qui servent de référence. Donc, jusqu'à aujourd'hui, elle a toujours admis que ce sont ces 7 domaines d'activités qu'il fallait analyser. De plus, le catalogue des tâches et des objectifs proposés par la Commission des domaines d'activités dans son rapport intermédiaire représentait des tâches exclusives attribuées à cette organisation, donc à l'agglomération. Ici, il y a lieu de concevoir qu'il ne s'agira pas de transférer que des tâches de coordination, mais bien des tâches financières et organisationnelles à l'agglomération. Et j'aimerais que cela soit clair pour tout le monde afin d'éviter des confusions. La deuxième requête de la Commission des domaines d'activités, dans son rapport à la page 45, est d'intégrer un huitième domaine d'activité, celui des structures

d'accueil de la petite enfance. La Commission financière estime, bien que l'objectif présenté par la Commission des domaines d'activités soit louable, qu'il n'est pas opportun à l'heure actuelle d'intégrer ce huitième domaine. D'autre part, dans l'annonce de notre Assemblée de ce soir, le Bureau a posé trois questions. Les deux premières, je viens d'y répondre, elles étaient aussi posées par la Commission des domaines d'activités. La troisième concerne l'échelonnement dans le temps de la mise en place des domaines d'activités. La Commission financière n'a pas émis d'avis formel en vue de débattre en séance plénière de cette question là. Pour la Commission financière il va de soi que les 7 domaines d'activités doivent figurer dans les statuts, pour autant que vous votiez de cette manière là. Nous devons faire l'analyse de ces 7 domaines. Par contre, est-ce qu'on peut envisager un échelonnement ? Alors là, je me joindrai, et cela est à titre personnel et non pas au nom de la Commission financière, je me joindrai à l'avis de la Commission des affaires juridiques qui s'interroge sur cet échelonnement, et je cite : « La CAJ s'interroge sur l'interprétation à donner au terme d'échelonnement ». Je me rallie à cette interrogation. Il faudrait qu'il y ait plus de précision pour les différents choix qui s'offriront à nous. De ce fait, et aussi en parallèle à ce que M. Allenspach a dit, la Commission financière estime que les tâches premières à réaliser dans un échelonnement de temps doivent comprendre au moins 5 domaines, et non pas seulement les trois premiers domaines, à savoir l'aménagement du territoire, les transports et l'environnement, mais aussi la promotion économique et la promotion touristique. Par contre, pour les deux derniers domaines, ceux de la culture et du sport, j'attends les explications du Président Deiss quant à l'échelonnement prévu.

Le Président. Je remercie le Président de la Commission financière et tous les membres de cette commission qui ont fait un grand travail, il ne s'agissait pas seulement d'établir le préavis concernant ce rapport, mais ils ont également déjà bien avancé les travaux plus généraux d'analyse financière de ces domaines d'activités. Pour la procédure, je souhaiterais que l'on ne discute que de ces 7 domaines pour l'instant et de leur transmission selon la question no 1, et qu'ensuite on passe à la discussion sur le huitième domaine, avant de terminer par la question de l'échelonnement.

M. Brägger. Ich habe die Ehre Ihnen heute den Zwischenbericht aus der Sicht der Kommission für Rechtsfragen zu kommentieren.

Je vais diviser mes quelques remarques d'abord sur les points formels et après sur les points matériels. Nous avons établi un petit rapport de deux pages, je pense qu'il mérite d'être lu, car la masse de papiers est devenue assez importante également au sein de notre commission. D'abord les remarques formelles. En ce qui concerne l'organisation du travail, la Commission des affaires juridiques a précisé dans son rapport qu'elle ne pourra travailler sur le projet de statuts, notamment la partie spéciale sur les domaines d'activités et les finances que lorsque l'Assemblée constitutive aura voté les rapports finaux de la

Commission des domaines d'activités et de la Commission financière. Cela veut dire, pour la planification des travaux, que l'Assemblée constitutive devra avoir voté les domaines d'activités avec un degré de concrétisation assez élevé et s'être prononcée sur l'un ou l'autre scénario financier. A partir de ce moment là, selon les calculs de la commission, il nous faudra environ 4 mois pour vous soumettre un projet de statuts formel, sans compter le temps qu'il faudra pour réaliser la traduction de ce projet.

Ich rufe in Erinnerung, dass für die Schlussabstimmungen der Bericht und insbesondere die Statuten zweisprachig vorliegen müssen und wir können nicht beurteilen, wie viel Zeit die formelle Übersetzung der Statuten in Anspruch nehmen wird.

Vous avez compris que nous ne travaillons actuellement que dans une seule langue, car, il ne nous est pas possible de travailler en parallèle dans les deux langues. Il faudra donc encore compter le temps nécessaire pour la traduction des statuts et cette traduction devra être de qualité.

Le deuxième point formel a déjà été évoqué par le président de la Commission financière et porte sur les questions que le Président Deiss nous a soumises par écrit. Je vous rends attentifs à la page deux de notre petit rapport, sur les remarques au sujet de la formulation des questions, notamment de la question 4. La Commission des affaires juridiques s'interroge sur l'interprétation à donner au terme d'échelonnement. S'agit-il ici de fixer lors de la constitution de l'agglomération un nombre prévu de domaines d'activités et de permettre ensuite à l'agglomération de constituer de nouvelles tâches selon les mécanismes prévus par la LAgg, ce qui veut dire que l'Assemblée arrête uniquement un certain nombre d'activités et après, une fois que l'agglomération sera constituée, l'Assemblée des Délégués aura le pouvoir d'aller plus loin ? Ou bien faudra-t-il soumettre chaque nouvelle tâche une nouvelle fois aux communes membres du périmètre et au verdict de la population ? Enfin, si l'on parle d'échelonnement, est-ce qu'on parle de tous les domaines déjà retenus, c'est-à-dire des 7 ou 8 domaines ? Dans ce cas, il faudrait prévoir un mécanisme de déclenchement dans le temps des nouvelles activités et aussi préciser quel organe sera compétent pour déclencher ce mécanisme ou donner le feu vert pour aller de l'avant. Dans la deuxième variante, il ne sera plus nécessaire de revenir devant le peuple et les communes, parce qu'ils auront déjà voté une fois les domaines d'activités. C'est pourquoi il faudrait prévoir un mécanisme de déclenchement et préciser dans les statuts notamment qui sera compétent.

En ce qui concerne les points matériels, nous en avons retenus deux.

Le premier point concerne le huitième domaine d'activités. Je peux vous informer que la Commission des affaires juridiques, lors de sa séance du 28 septembre 2004, a décidé de ne pas entrer en matière sur cette question, car le domaine n'a pas été retenu par cette Assemblée. La Commission des affaires juridiques craint que ce domaine d'activités ne mette en danger tout le projet de constitution de l'agglomération, parce que le fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance est complètement différent d'une commune à l'autre, notamment aussi

entre les communes francophones et les communes alémaniques. Le financement est lui aussi organisé de façon très différente d'une commune à l'autre.

Le deuxième point matériel discuté par la Commission des affaires juridiques concerne la notion de Plan directeur régional. Dans plusieurs présentations du projet, il a souvent été question d'aménagement du territoire. La Commission des affaires juridiques vous informe que, si nous parlons d'un Plan directeur régional, ce dernier sera contraignant pour les autorités. C'est un élément important, car si l'on veut retenir cela, les communes membres du périmètre perdront certaines compétences dans le domaine de l'aménagement du territoire. C'est donc très important d'utiliser les termes correctement et de comprendre leurs implications juridiques. La même problématique vaut pour l'information de la population, domaine où il faut toujours être très clair sur les compétences qu'on va transférer à la nouvelle agglomération.

En remarque finale, je reviendrai sur le fait que le rapport présenté constitue uniquement le 2^e rapport intermédiaire, rapport qui n'est pas encore approuvé par l'Assemblée. Pour notre commission, il faut avoir un haut degré de concrétisation des domaines pour pouvoir élaborer les statuts.

Le Président. Ich danke Herrn Brägger für die Ausführungen und möchte auch ihm sowie den Mitgliedern der Kommission für die bisher geleistete Arbeit recht herzlich danken. Wir gehen jetzt über zu einigen Ausführungen, eine kleine Zusammenfassung, welche Frau Margalhan-Ferrat vorbereitet hat und Ihnen nun mitteilen wird.

Mme Margalhan-Ferrat. Quelques remarques donc sur les avis qui sont parvenus au Secrétariat du Bureau et qui émanent des différents conseils communaux des communes membre du périmètre provisoire de l'agglomération. Le Bureau de l'Assemblée constitutive de l'agglomération, je vous le rappelle, a pris l'initiative d'organiser une consultation des conseils communaux des dix communes sur le 2^e Rapport intermédiaire de la Commission des domaines d'activités.

Quelques éléments concernant le déroulement de cette consultation.

Le 2^e Rapport intermédiaire de la Commission des domaines d'activités, qui est disponible en français et en allemand depuis la mi-septembre, a été envoyé au cours du mois d'octobre aux différents conseils communaux, à la suite de quoi des séances d'informations ont eu lieu en Sarine et en Singine. Le Bureau de l'Assemblée constitutive remercie ici tout particulièrement les dix conseils communaux d'avoir bien voulu répondre au questionnaire qui a été élaboré à la suite de la demande qu'ils ont faite lors de la séance d'information du 4 novembre 2004. Je vous informe, par ailleurs, que le Bureau de l'Assemblée constitutive a reçu, en date du 13 janvier 2005, la dernière réponse qui manquait encore et les conclusions sont réunies dans un document qui est disponible sur la table au milieu de la salle. Dans sa séance du 21 décembre 2004, le Bureau de l'Assemblée constitutive a également décidé que tous les avis des conseils communaux soient transmis à l'ensemble des Délégués de l'Assemblée

constitutive. Les objectifs poursuivis par le Bureau étaient principalement de deux ordres : il s'agissait, d'une part, de connaître la position des conseils communaux sur les travaux de l'Assemblée constitutive et, tout particulièrement, sur le 2^e Rapport intermédiaire de la Commission des domaines d'activités. Il s'agissait, d'autre part, de faire en sorte que les membres des commissions thématiques, et particulièrement ceux de la Commission des domaines d'activités, puissent poursuivre leurs travaux en vue d'établir leurs rapports finaux, tout en intégrant dans leurs réflexions les remarques et observations faites par les conseils communaux.

Sur le fond, je souhaite ici donner simplement un premier aperçu des réponses fournies par les conseils communaux, sans entrer dans une analyse des motifs qui ont été avancés.

Le questionnaire élaboré par le Bureau comprenait à la fois des questions fermées et des questions ouvertes. Les questions fermées concernaient les domaines d'activités et, à l'intérieur des domaines d'activités, les tâches que la Commission des domaines d'activités proposait dans son 2^e Rapport intermédiaire de transférer à la future agglomération. Ces domaines étaient, je vous le rappelle, l'aménagement du territoire, les transports, l'environnement, la promotion économique, le tourisme, la promotion de la culture et des sports. C'est au sein de cette Assemblée que nous avons pris la coutume de les désigner par le terme Agglo-A7. A ces sept domaines, la Commission des domaines d'activités a proposé d'ajouter un huitième domaine, celui des structures d'accueil de la petite enfance.

En l'état et à ce stade des travaux de l'Assemblée, on peut considérer que les conseils communaux ont réparti ces domaines d'activités en trois catégories principales. La première catégorie comprend les domaines dont tous les conseils communaux approuvent le transfert à l'agglomération, respectivement l'aménagement du territoire, les transports, l'environnement et la promotion économique. Les Conseils communaux ont tout particulièrement mis en évidence les liens qui existent entre la promotion économique d'une part et l'aménagement d'autre part. La deuxième catégorie des domaines d'activités comprend les domaines qui sont approuvés seulement par une majorité des conseils communaux. Il s'agit ici, respectivement, des domaines de la promotion touristique, de la culture et des sports. Enfin, une troisième catégorie comprend les domaines rejetés par la majorité des conseils communaux. Il s'agit d'un seul domaine, celui des structures d'accueil de la petite enfance.

Si le nombre des domaines d'activités figurant dans chacune de ces catégories peut être amené à varier selon notamment le contenu précis des tâches transférées, il faut également souligner que les conseils communaux lient fortement leur approbation aux montages financier et juridique, qui seront proposés et décidés par l'Assemblée constitutive.

A côté des questions fermées, les conseils communaux ont également été consultés sur des questions ouvertes qui concernent les points suivants: le partage des compétences

entre les communes et l'agglomération selon la ligne stratégique/opérationnelle, le bilinguisme, la mise en place de l'agglomération et l'appartenance au périmètre définitif. Les conseils communaux sont très partagés sur l'attribution à l'agglomération de compétences d'ordre stratégique et le maintien des compétences d'ordre opérationnel aux communes. Pour ce qui est de la mise en place par étapes de l'agglomération, il faut constater que ces mêmes conseils communaux ont également des avis très différents selon le sens qu'ils accordent au terme d'étapes et à celui de priorités.

Sur le bilinguisme, il est considéré par l'ensemble des conseils communaux comme une chance pour l'agglomération. Le contenu de ce bilinguisme peut toutefois varier d'une commune à l'autre. Les conseils communaux des dix communes du périmètre provisoire sont d'avis que les membres de la future agglomération devront pouvoir s'exprimer dans la langue de leur choix et que les documents concernant l'agglomération devront être disponibles dans les deux langues.

Enfin, sur la question du périmètre, les conseillers communaux ont fait part à ce stade de leur souhait d'appartenir au périmètre définitif de l'agglomération, certains avec des réserves plus ou moins grandes.

Le Président. Je remercie Mme Margalhan-Ferrat pour ces quelques commentaires et ce résumé des positions des conseils communaux. Je passe maintenant comme prévu à la discussion. J'ouvre donc la discussion sur la question une qui nous est posée :

Confirmez-vous que les commissions thématiques puissent poursuivre les travaux sur les 7 domaines arrêtés lors de la séance du 2 octobre 2003 ?

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, je passe donc au vote. Celles et ceux qui sont d'accord de transmettre les 7 domaines pour étude aux commissions thématiques sont priés de le manifester en levant la main.

Je constate qu'il y a unanimité en faveur de la transmission des 7 domaines.

Nous passons au deuxième sujet et je donne la parole à M. Allenspach.

M. Allenspach. Le domaine des structures d'accueil de la petite enfance, nouvellement proposé, a déjà nourri de nombreux débats. Il est clair qu'il existe une certaine opposition à l'intégration de ce domaine. Cela ressort notamment des documents, qu'ils émanent des communes, ou des deux commissions. Cela pour des raisons très différentes. Il y a aussi, par ailleurs, des communes, elles sont au nombre de trois, qui affirment leur intérêt pour ce domaine. Si la Commission des domaines d'activités vous propose de transmettre ce domaine pour étude aux deux commissions, je souligne pour étude, il n'y a rien de provocant. Ici, j'aimerais tout simplement encore vous donner les deux ou trois arguments qui nous ont amenés à faire cette proposition.

L'agglomération est au service de la population. Les domaines jusqu'alors proposés restent plus ou moins abstraits, ce qui veut dire qu'ils ne sont pratiquement pas visibles dans la vie quotidienne par la majorité de la population. Il y a quelques exceptions comme la culture et les sports, s'ils sont acceptés. Le domaine des structures d'accueil de la

petite enfance, tel qu'il est proposé, est directement au service des familles. L'idée directrice est de simplifier la recherche d'une place dans une crèche par un guichet unique et d'harmoniser les conditions des crèches et les tarifs. En aucun cas, et j'espère que tout le monde l'a compris de cette façon, la Commission des domaines d'activités ne propose que l'agglomération gère les crèches ou bien en crée. Cela restera du domaine des communes. Certaines communes craignent que ce domaine ne génère des frais supplémentaires, du fait par exemple de la professionnalisation parce qu'aujourd'hui, certaines crèches reposent encore sur des pratiques de bénévolat. Si le bénévolat est maintenu dans un premier temps, il peut y avoir à terme une évolution dans le sens de la professionnalisation. Pour le reste, c'est cela qui nous a amenés à proposer ce domaine, nous voulons faire une étude approfondie avec l'aide de la Commission financière pour vraiment déterminer, s'il y a des frais supplémentaires ou non. C'est la raison pour laquelle que je vous prie de transmettre ce domaine pour étude. La décision de retenir ou non ce domaine pour les statuts sera prise lors de la prochaine Assemblée constitutive au mois de mai.

Le Président. Je remercie M. Allenspach et j'ouvre la discussion sur la question, voulons-nous également transmettre un huitième domaine, celui des structures d'accueil de la petite enfance aux commissions pour évaluation, étude et proposition afin que vous puissiez prendre ultérieurement une décision en connaissance de cause ?

M. Brägger. Ich möchte präzisieren, dass ich jetzt nicht als Präsident der Kommission für Rechtsfragen spreche, sondern als Delegierter. Wenn ich die Stellungnahmen der Gemeinden im Perimeter richtig gelesen habe, halten die französischsprachigen Gemeinden am Territorialprinzip für die Sprachen in der Agglomeration fest. Ich frage Sie, wie man nach diesem Prinzip Kinderkrippen zweisprachig betreiben will?

M. Uldry. Vous connaissez l'engouement de la commune de Villars-sur-Glâne pour l'agglomération et notre conseil communal a estimé qu'il valait la peine d'examiner aussi ce huitième domaine d'activités, c'est-à-dire les structures d'accueil de la petite enfance. Vous savez aussi que tant la commune de Fribourg que celle de Villars-sur-Glâne font un effort important en ce domaine et il aurait été intéressant que les commissions puissent élaborer les coûts de manière qu'après on puisse prendre un décision en connaissance de cause. C'est dommage de traiter cet objet déjà aujourd'hui.

M. Maillard. Au nom du Conseil communal de Marly, nous défendons l'idée des 7 domaines d'activités. Toutefois, le Conseil communal de Marly, avec les Délégués à l'agglomération, a analysé la possibilité d'un huitième domaine d'activités, celui des structures d'accueil de la petite enfance. Vous savez qu'au niveau de la commune, Marly s'engage dans ce domaine depuis plusieurs années déjà et nous ne serions pas fondamentalement opposés à l'intégration de ce huitième domaine d'activités, mais, bien entendu, à une condition très claire, celle d'un échelonnement, les structures d'accueil de la petite enfance devant être l'Agglo-8.

M. Wandeler. Personnellement, j'aimerais appuyer l'étude de ce huitième domaine. J'estime qu'aujourd'hui, dans le domaine de la petite enfance, il y a des parents qui ont beaucoup de problèmes pour trouver une place pour leur enfant s'ils veulent combiner les charges familiales avec les charges professionnelles. D'autre part, on constate qu'il y a une grande mobilité sur la région. Aussi je pense que la faculté de pouvoir éventuellement utiliser des infrastructures sur le lieu d'habitation comme sur le lieu de travail et vice-versa, peut constituer un plus intéressant, qui rendrait des services importants au gens. A mon avis, il y a un avantage certain à une solution régionale qui devrait préserver l'engagement des différentes associations qui font fonctionner des crèches, et le principe de subsidiarité, c'est-à-dire que les crèches sont organisées de façon différente selon l'offre. Il faudrait pouvoir ouvrir cette offre aux habitants de l'agglomération de manière à ce que les gens puissent en fait plus facilement utiliser ces structures indépendamment de leur lieu de domicile. Aujourd'hui c'est la commune qui définit les conditions, notamment la participation financière : si un parent décide de placer son enfant dans une crèche d'une autre commune, c'est soit à la crèche d'aller négocier avec la commune de domicile, soit au parent. Et c'est une chose extrêmement compliquée. Sur ce plan, la loi cantonale n'est pas très bien faite parce qu'elle ne facilite pas tellement la mobilité au niveau des crèches comme on l'a par exemple au niveau des homes pour personnes âgées. Je pense donc qu'il s'agirait d'une offre intéressante pour les gens concernés qui ont des familles. Je souhaiterais qu'au moins on l'étudie, car il y a un manque important de places, comme l'ont démontré les études faites ces dernières années sur les crèches. Donc, je vous invite à ce qu'on puisse choisir, quitte à en décider encore autrement.

M. Bourgarel. Je serais bref. Créer des conditions cadres est un souci permanent de nos autorités, comme pour nous-mêmes et notre commission. C'est également dans ce sens là que nous avons estimé utile d'intégrer pour étude ce huitième domaine de la petite enfance, car, c'est une question cruciale aujourd'hui, vu les changements sociaux auxquels nous avons à faire d'une part et les exigences professionnelles qui exigent toujours plus de mobilité d'autre part. Nous constatons qu'il y a des différences de mentalité sur ce sujet. Elles sont essentiellement ville-campagne, plutôt que linguistiques. Et nous remarquons que dans l'agglomération, les communes les plus urbanisées ont pris en compte ce besoin. Il s'agit pour nous vraiment de répondre et d'offrir une attractivité plus grande. Ce domaine là est particulièrement important quand on sait qu'entre domicile et lieu de travail, il y a très souvent changement de commune, les pendulaires qui traversent tous les jours l'agglomération en sont un témoignage vivant. Donc, il nous paraît très important de transmettre ce domaine pour étude et également pour résoudre la question intéressante du bilinguisme. La ville de Fribourg est actuellement la seule à offrir un terrain favorable à ce type d'institution, pas seulement pour la petite enfance, mais aussi pour les écoles

primaires. Et il serait d'autant plus important d'intensifier ces échanges, très tôt dans la petite enfance, car c'est à ce moment là qu'on a la plus grande faculté pour apprendre une langue.

Mme Berset. Concernant la prise de position pour transmettre ce huitième domaine d'activités pour étude, je pense que je pourrais y souscrire. Je crois qu'il ne faut pas perdre de vue que, comme cela a déjà été relevé à plusieurs reprises, que de nombreux autres domaines mériteraient aussi qu'on les approfondissent pour pouvoir envisager effectivement les incidences futures, dans un esprit de collaboration, et pour renforcer l'attractivité de l'agglomération dans d'autres domaines. Je suis d'autant plus à l'aise pour parler de ce domaine des structures d'accueil de la petite enfance qui nous tient très à cœur à Belfaux, que nous allons maintenant ouvrir une crèche. Simplement sur le fond on est parfaitement acquis, mais pour la forme on reste sur la position de ne pas transmettre, pour l'instant, ce domaine d'activités pour étude.

M. Bourgknecht. Par rapport à l'intervention qui vient d'être faite par Mme Berset, c'est précisément pour une question de forme et non pas de fond que le conseil communal de la ville de Fribourg, dans sa prise de position, accepte la transmission de ce huitième domaine d'activités. Ce n'est pas le lieu aujourd'hui d'avoir une prise de position définitive pour savoir si ce huitième domaine fera définitivement ou non partie de l'agglomération parce que là, suivant les résultats des études, peut-être qu'on risquerait, on a entendu le mot tout à l'heure, de torpiller l'agglomération, et cela on ne le veut pas. Il s'agit ici comme au Conseil général de ce qu'on appelle une transmission pour étude et je crois que ce serait une grave erreur de ne pas au moins étudier les conséquences, peut-être aussi les difficultés, voire la sensibilité qu'il y aurait à englober ce huitième domaine. Aujourd'hui je trouve, et ceci est la position du conseil communal, qu'il faudrait au moins accepter l'étude, quitte à revenir en arrière si l'on constate qu'il s'agit d'une mission impossible.

M. Lambelet. Comme je l'ai déjà dit dans mon premier rapport, l'objectif est louable, mais je crois, sincèrement, que ce domaine va créer plus de difficultés qu'autre chose. Je m'explique. Nous avons selon les indications propres à la Commission financière environ 6 semaines pour rendre notre premier rapport financier. Je vous rappelle que lors de la dernière Assemblée, on a demandé à la Commission financière des chiffres. Donc, de ce fait, si vous voulez qu'on rende notre travail à temps, il ne faut pas ajouter ce domaine d'études. Pourquoi ? Parce que ce domaine est particulier. Les tâches que nous avons jusqu'à maintenant dans les 7 thématiques sont des tâches que les communes réalisent déjà, mais par elle mêmes. Or, dans les tâches des structures d'accueil de la petite enfance, il y a mixité entre les associations privées et les communes. Et chaque commune a des règlements ou des conventions qui sont différents. Si l'on doit procéder à toute cette analyse, alors, effectivement, je pense que d'ici 2010

on aura enfin fini le travail, parce qu'il y a chaque fois des problèmes qui s'ajoutent. D'autre part, je pense qu'il y a encore une deuxième raison : la recherche des informations financières poserait problème. Ensuite, je crois, et les intervenants l'ont tous dit, on part sur le thème des structures d'accueil de la petite enfance et, tout de suite après, on parle des crèches. Est-ce dans le cadre de l'agglomération que l'on doit résoudre, et là je rejoins tout à fait les intervenants, le problème des crèches ? Certes au niveau de la coordination et l'organisation, on peut mieux faire. Mais s'agit-il uniquement des crèches ? Le problème des structures d'accueil va bien au-delà. C'est également celui de l'école maternelle. Et là, souhaite-t-on faire deux années d'école enfantine ? Le problème est largement plus grand qu'on ne pense. Et de ce fait, je trouve qu'intégrer ce domaine maintenant, nous mettrait plus de bâtons dans les roues qu'il ne nous ferait avancer. Donc, je propose, si vous voulez vraiment cette étude, de l'envisager en dehors des 7 domaines thématiques proposés et de nommer des gens qui analyseraient ce seul problème. Je ne pense pas que dans le cadre de la Commission financière on pourrait rendre notre rapport dans les délais, si vous deviez intégrer ce huitième domaine.

Le Président. M. Lambelet, est-ce que vous formulez une proposition ? Non. La discussion continue.

M. Bourgarel. Juste un mot au sujet des soucis de M. Lambelet. Nous sommes conscients que les délais sont très courts, mais n'oublions pas qu'il reste aussi des montants pour accorder des mandats extérieurs. Et je pense que là, ce serait dommage de ne pas saisir cette chance maintenant. Nous comprendrions tout à fait si dans trois ou quatre mois la Commission financière nous dit qu'elle n'est pas arrivée au bout de l'étude de ce huitième domaine, mais, nous comprendrions mal que l'on ne donne pas cette chance et qu'on n'accorde pas un mandat extérieur pour cette étude.

M. Maradan. Pour revenir aux propos de M. Lambelet. Dans le projet de la Commission de domaines d'activités on n'a pas intégré le thème des écoles maternelles. On laisse de côté ce thème, car ce n'est de toute façon pas une compétence de l'agglomération. On pourrait, et cela serait une proposition, en rester strictement au domaine des crèches où il y a des obligations qui ne sont pas remplies et je reviens à la première argumentation citée par le président de la Commission des domaines d'activités, on devra adopter un projet d'agglomération à double majorité, celle des communes, mais aussi celle de la population. Le projet reste technocratique. L'un des buts est ici de rendre ce projet un peu « sexy », si vous me permettez l'expression, pour la population de l'agglomération. Il s'agit de lui offrir un réel service. Ma proposition serait qu'on ne s'intéresse qu'au problème des crèches. La plupart des chiffres existent, il y a trois associations en tout qui connaissent les chiffres et le travail n'est pas

immense. Il a en grande partie déjà été entamé par la Commission des domaines d'activités.

Mme Baumeyer. Estimée Anwesende, eigentlich wollte ich nichts sagen, Aber, ich glaube, dass man zwei Dinge klar sehen muss. Wenn man den achten Aktivitätsbereich nicht einbeziehen will, dann ist er nicht gestorben, er ist nur im Moment nicht Bestandteil der Diskussion. Niemand verbietet es der Agglomeration, wenn sie einmal besteht, das Thema wieder aufzunehmen. Zweitens, wir diskutieren über Krippenplätze die nicht existieren, die existieren nachher auch nicht. Wenn es darum geht, bestehende Krippen zu koordinieren, steigt die Menge der Plätze nicht, und wenn damit über eine Hintertüre die Menge der Krippenplätze erhöht werden soll, kostet das soviel, dass wir damit wirklich die Agglomeration gefährden. Und drittens, nur eine kleine Bemerkung: Es stimmt nicht, dass es nur drei Vereinigungen für Krippen gibt, denn die deutschsprachigen Gemeinden sind auch noch irgendwie organisiert.

Le Président. La parole n'est plus demandée. Je passe donc au vote. Celles et ceux qui acceptent la transmission pour étude de ce huitième domaine, pour étude aux commissions, sont priés de le manifester en levant la main.

Résultat: Vous avez refusé la transmission de ce huitième domaine par 18 non, 13 oui et 2 abstentions.

Le Président. Je passe à la troisième question : Souhaitez-vous que le projet de statuts pose le principe de l'échelonnement dans le temps de la mise en place de l'agglomération ?

M. Allenspach. Sur la base des questions de la Commission des affaires juridiques, j'aimerais encore donner quelques explications. Il est clair que la Commission des domaines d'activités salue et propose également un échelonnement dans le temps de la mise en place des domaines d'activités. Nous sommes assez pragmatiques et expérimentés dans la politique pour savoir que les fruits ont besoin d'un certain temps pour mûrir. C'est aujourd'hui déjà clair, il n'y aura aucun domaine qui pourra être fonctionnel dès le premier jour de la constitution de l'agglomération fribourgeoise. Il faudra chaque fois un certain travail par la suite. J'ai déjà dit qu'il est indispensable d'avoir les trois premiers domaines, mais malgré le fait que la CUTAF fonctionne déjà aujourd'hui et qu'un projet d'agglomération est en cours d'élaboration, on ne peut pas immédiatement commencer ce travail intercommunal. Il faut trouver une formule par la suite avec les autres communes, ce qui ne peut pas être fait avant le vote populaire. Alors, si je reste optimiste, il faut quand même un délai de 6 mois pour déjà mettre en place ces domaines et, par la suite, il y aura, au-delà du projet de l'agglomération, un projet régional d'aménagement du territoire, qui devra être approuvé par l'agglomération nouvellement élue. Pour les autres domaines, c'est

peut-être moins compliqué. L'économie a aujourd'hui une Déléguee économique pour le Grand Fribourg qui peut être directement intégrée. Pour le tourisme ce sera plus compliqué, notamment en raison de la présence des milieux privés, c'est-à-dire des organisations de droit privé soutenues par les communes. La Commission financière a également déjà signalé la possibilité de l'outsourcing, c'est donc aussi une solution. L'échelonnement, même à l'intérieur d'un domaine, sera absolument nécessaire et là je pense au domaine de la culture. C'est clair, il sera beaucoup moins difficile de faire approuver ce qu'on appelle aujourd'hui Coriolis Promotion et qui correspond à un subventionnement par les communes des activités culturelles. Mais, si on parle de Coriolis infrastructures, on parle de trois salles, Düdingen inclus, là il s'agit bien sûr d'un montant important et il faudra sans aucun doute plus de temps. Peut-être cinq ans pour se mettre d'accord. Il faudra sans doute aussi une votation populaire, car avec des sommes pareilles, ce n'est plus du ressort d'une Assemblée constitutive. Il en va de même pour les infrastructures sportives. On peut même encore procéder à un échelonnement à l'intérieur des domaines. Tout cela est à prévoir dans les statuts et à discuter entre les commissions pour trouver des solutions.

Le Président. Je dirai encore ceci, le fait de prévoir un échelonnement peut aussi enlever une certaine crainte aux communes qui pourraient se croire submergées, aussi bien au niveau de l'avancement de la mise en place de l'agglomération que du point de vue financier. Qu'est-ce qui va se passer selon ce que vous allez voter dans quelques secondes ? Si vous votez non, vous aurez dans les statuts l'énumération des domaines d'activités qui doivent être pris en considération. Vous aurez alors un Conseil d'agglomération qui sera libre de fixer le déroulement des travaux, l'échelonnement ou non des travaux. Si vous votez oui, cela voudra dire que la Commission des affaires juridiques devra prévoir ou proposer des solutions d'échelonnement. Là, encore une fois, il y a peut-être plusieurs possibilités. Tout d'abord, il faut dire si l'on veut obliger un échelonnement, si cet échelonnement doit se faire selon des priorités au niveau des domaines d'activités, ce sont évidemment des questions que nous ne pouvons pas résoudre ce soir. Si vous ne voulez pas ce principe d'échelonnement, vous donnerez au Conseil d'agglomération la possibilité d'échelonner selon son bon vouloir ou même de ne pas échelonner, ce qui paraît relativement utopique. Si en revanche vous souhaitez poser ce principe, il faudra que la Commission des affaires juridiques en prévoit les modalités dans les statuts. J'ouvre la discussion.

M. Brägger. Au nom de notre commission, je souhaite revenir sur la deuxième page du rapport que nous avons fait circuler. Pour la Commission des affaires juridiques il est essentiel de connaître avant le vote en Assemblée le contenu de la notion d'échelonnement. Et, vous m'excuserez, avec vos explications, cela n'est pas évident. Nous avons fait la différence entre deux possibilités d'échelonnement. La première consiste à échelonner uniquement dans le temps,

la seconde c'est d'échelonner dans le temps avec un mécanisme de déclenchement aux mains d'un organe constitué et compétent. Si nous retenons dans le projet de statuts le principe de l'échelonnement, cela signifie que même si on part au départ concrètement avec trois domaines d'activités, il ne sera plus nécessaire de soumettre les autres domaines d'activités pour leur mise en œuvre au vote populaire. En revanche, si on comprend échelonnement dans le sens où on retient un certain nombre de domaines d'activités, tout nouveau domaine d'activités devra être soumis à la votation populaire. C'est cela la question qu'il faut nous poser. Est-ce que mes explications sont claires ?

M. Allenspach. L'idée est de mettre clairement dans les statuts le nombre des domaines qui sera retenu. Cela veut dire, qu'à partir de là, si l'Assemblée accepte les 7 domaines dans les statuts, nous travaillons sur ces 7 domaines. Après, il y a des dispositions à prendre et notamment celles concernant l'échelonnement. On peut différencier dans les articles concernant les domaines. Alors, il y a beaucoup de possibilités, et je crois qu'en tant que juristes vous arriverez certainement à imaginer tout ce qu'on peut faire. Il est clair, qu'on peut inscrire le nombre prévu de domaines et ensuite travailler de façon différenciée.

M. Clerc. Dans ce sérail politico politique, j'ai lu la réponse de Givisiez jusqu'au bout. Je crois qu'il va être difficile de voter sur le sexe des anges, M. le Président. Or c'est à peu près à ce que vous nous conduisez. Visiblement, il n'y aura pas de big bang et l'agglomération ne verra pas le jour avec toutes ces modalités et toutes ces conséquences immédiatement. Par conséquent, l'idée de l'échelonnement doit être retenue. Et, je rappelle que selon l'article 26 d de la LAgg qui ne satisfait personne, extrait de la réponse de Givisiez, eh bien, selon cet article 26 d, les modalités d'exécution de chaque tâche doivent faire partie des statuts. Alors on peut imaginer que parmi les modalités d'exécution de chaque tâche, il y a aussi le moment où ces tâches sont transférées, sous quelle forme et comment. Tout cela devrait aussi faire partie des statuts. Donc l'idée même de l'échelonnement, on la trouve sous-jacente à l'article 26 d de la loi. Alors, je souhaiterais qu'on retienne la remarque extrêmement intéressante et sérieuse de la Commission des affaires juridiques qui se trouve à la fin de son rapport. Moi, je me demande, s'il n'y a pas plutôt une complémentarité. On peut parfaitement admettre que cet échelonnement peut résulter de la première et de la deuxième définition, et il importera à nos trois commissions de se pencher sur ce problème qui a été mis en lumière par la Commission des affaires juridiques. Il faut la remercier d'avoir posé cette excellente question.

Mme Margalhan-Ferrat. Je voudrais revenir sur cette question de l'échelonnement parce qu'il me semble qu'il y a une confusion qui est faite. Certains entendent par échelonnement en fait la possibilité de mettre en place une agglomération à trois ou à quatre domaines d'activités pour mieux en laisser d'autres de côté. Il faut repartir du point de départ qui est la Loi sur

l'agglomération. Cette loi précise les points suivants : dans le projet de statuts on doit notamment définir le contenu des tâches, leur financement et les contributions des différentes communes. On peut tout à fait envisager la possibilité d'échelonner les différentes tâches dès lors que les communes et leur population sauront exactement au moment de la votation ce que le transfert de ces tâches à l'agglomération leur coûtera.

Le Président. La discussion continue. Donc, je rappelle encore une fois, et je rejoint en partie ce qu'a dit M. Clerc, c'est vrai que l'échelonnement paraît presque inévitable. Il peut se trouver de manière sous-jacente dans l'article 26 lit. d, mais malgré tout, il n'est pas formellement prévu et si on ne vote pas, le principe de l'échelonnement, comme je vous l'ai dit, on fixera les domaines d'activités dans les statuts et il appartiendra au Conseil d'agglomération de décider de la poursuite et de la réalisation de ces étapes pour les domaines d'activités. Je passe maintenant au vote. Celles ou ceux qui acceptent une disposition statutaire concernant l'échelonnement, sont priés de le manifester en levant la main.

Résultat : Vous avez accepté le principe de l'échelonnement par 30 oui, 1 non et 4 abstentions.

5. Requête des communes singinoises du 4 novembre 2004

Ich gehe nun über zum Gesuch der Gemeinden Düdingen und Tafers an die konstituierende Versammlung. Der Antrag lautet wie folgt:

1. Die Tagesordnung wird mit einem neuen Punkt 3 wie folgt ergänzt:
Verfahrensfragen/Grundsatzbeschlüsse.
2. Der Zwischenbericht der Kommission für die Aufgabenbereiche ist rasch möglichst der konstituierenden Versammlung zur Bereinigung und zur grundsätzlichen Beschlussfassung zu unterbreiten.
3. Die konstituierende Versammlung beauftragt das Büro mit der Ausarbeitung der folgenden Arbeitsgrundlagen:
 - Projektstrategie mit Meilensteinen;
 - Verfahren und Terminplan;
 - Kommunikationskonzept intern und extern, politisch und werbetechnisch;
 - diese Arbeitsgrundlagen werden der konstituierenden Versammlung zur Genehmigung unterbreitet.

Möchten die Delegierten der beiden Gemeinden diesbezüglich noch Stellung nehmen? Wenn dies nicht der Fall ist, dann gehe ich zum Antrag des Büros über. Sie haben den Antrag schriftlich erhalten. Wünscht jemand, dass ich ihn noch vorlese? Wenn das nicht der Fall ist, dann erwähne ich nur, dass das Büro der Ansicht ist, dass die Traktanden wie beantragt eigentlich gegenstandslos geworden sind oder den Anträgen stattgegeben worden ist. Ich eröffne die Diskussion.

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Je passe donc au vote. Celles et ceux qui acceptent la proposition du Bureau sont priés de le manifester en levant la main.

Résultat : Vous avez accepté par 31 oui et 3 abstentions la proposition du Bureau.

6. Requête de la Commission des affaires juridiques du 2 novembre 2004

Je passe au point suivant concernant la requête de la Commission des affaires juridiques. Je donne la parole à M. Brägger.

M. Brägger. La Commission des affaires juridiques a déposé une requête. Nous avons demandé premièrement que les présidents des commissions thématiques soient à l'avenir invités aux séances du Bureau pour assurer une meilleure communication et un meilleur échange d'informations entre les commissions et le Bureau et ainsi faire avancer le travail plus rapidement. Deuxièmement, nous avons demandé qu'il soit rapidement élaboré un concept de communication. Et, troisièmement, nous avons demandé des modifications du règlement de l'Assemblée constitutive.

Lors de notre dernière séance, la Commission des affaires juridiques a discuté ces points et a décidé de les retirer. Pour quelles raisons ? Les deux premiers points ont déjà été mis en application par le Bureau et la commission remercie ce dernier à ce sujet. Quant au troisième point, nous sommes toujours de l'avis que le règlement actuel de l'Assemblée constitutive comporte de grandes faiblesses : les compétences entre les Délégués et le bureau ne sont pas bien équilibrées et les Délégués ont trop peu de compétences. Mais, pour ne pas mettre en péril le projet de constitution de l'agglomération et en prenant en considération la nouvelle politique de coopération du Bureau, nous retirons nos propositions.

M. Schmutz. Je ne pense pas qu'il faille retirer la proposition de M. Brägger. Ce n'est pas de la compétence du Bureau de modifier les règlements qui président ici. Nous avons modifié les structures du Bureau, c'est donc une décision que l'Assemblée constitutive doit prendre. Je propose de passer au vote et que l'Assemblée confirme les décisions qui ont été prises à ce sujet.

Le Président. J'ouvre la discussion sur la proposition de M. Schmutz qui souhaite que l'Assemblée confirme que les trois présidents puissent à l'avenir participer aux séances du Bureau. La parole n'est pas demandée. Je passe au vote. Celles et ceux qui approuvent cette proposition sont priés de le manifester en levant la main.

Résultat : Vous avez accepté cette proposition à l'unanimité.

7. Divers

M. Schneuwly. J'aurais, par rapport aux réserves qui ont été faites, mais surtout aux conditions qui figurent dans les réponses des Conseils communaux, deux remarques à faire qui me paraissent importantes. Il y a un bon nombre de réserves qui sont énumérées dans ces prises de position, de même d'ailleurs que dans celles des commissions thématiques. Cependant, il y a deux conditions qui sont posées, l'une par la commune de Givisiez et l'autre par les communes de Guin et de Tavel. Celle de la commune de Givisiez va dans le sens de l'introduction d'un volet fiscal dans la loi et celle des communes de Guin et Tavel propose une modification de la loi de manière à permettre d'éviter qu'une commune, dont la population refuse clairement d'adhérer à l'agglomération, ne puisse y être forcée par le jeu de la double majorité de la population d'une part et des communes d'autre part. Au niveau du Bureau, jusqu'à maintenant et avec beaucoup d'optimisme, nous avons décidé de maintenir le programme devant nous conduire à une votation populaire à la fin de mois de novembre 2005. Alors, si vous avez l'idée de vouloir modifier la loi, il ne faudrait pas tarder à définir un projet à soumettre au Conseil d'Etat ou au département compétent de manière à ce que ce dernier soit soumis au Grand Conseil avant l'échéance du mois de novembre 2005. Pour moi, la question est simple : est-ce que les communes qui ont posé des conditions de cette sorte, font ici une demande formelle ? Nous n'allons pas pouvoir voter ce soir. Le Bureau devra examiner, en collaboration avec les différents présidents, la possibilité de soumettre un projet visant à modifier la loi sur les deux points que je viens de citer.

Le Président. Je demande aux Délégués de ces deux communes de se déterminer.

M. Ramuz. En ce qui concerne l'avis de la commune de Givisiez, je pense qu'on ne peut pas faire une agglomération sans parler de répartition financière. Effectivement, toutes les tâches qui ont été énumérées sont de nouvelles tâches entraînant de nouvelles dépenses. Certaines communes demandent avec insistance de prendre la manne des personnes morales, et si on prend cette manne, je ne vois pas comment on ne peut pas faire une péréquation financière à partir de là. Parce que, si on doit prendre la manne des personnes morales de quatre ou cinq communes, on va diminuer leur assise financière et elles ne pourront plus suivre non plus. Donc, à partir de là, si l'on veut prendre la manne des personnes morales, il faut directement faire une péréquation financière, donc il faut modifier la loi et prévoir un point financier dans la Loi sur l'agglomération.

Herr Schwaller. Die Frage, ob es eine Gesetzesänderung braucht oder nicht, ist noch abzuklären. Ich gehe aber davon aus, dass vielleicht in den Statuten dafür

eine Lösung gefunden werden kann. Ich weiss es nicht, ich bin nicht Jurist, aber meiner Ansicht nach muss diese Frage sowieso geklärt werden.

Herr Brägger. Ich kann Herrn Schwaller schon jetzt Antwort geben. Wir haben diese Frage schon vorgeprüft. Unsere Meinung dazu ist klar: Für diese zwei Punkte die erwähnt wurden, einerseits die Steuerharmonisierung und andererseits die Austrittsmöglichkeit einer Gemeinde, wenn die Bevölkerung dem Schlussresultat nicht zustimmt, bräuchten eine Gesetzesänderung. Dies ist im Grossen Rat durch zwei Interventionen thematisiert und abgelehnt worden.

Le Président. La discussion continue. La parole n'est plus demandée. Sur ce dernier point, je considère qu'il résulte de la discussion que le Bureau se penche malgré tout sur ce problème.

Le Président lève la séance en rappelant aux Délégués qu'un apéritif est prévu au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville.

Pour le procès-verbal :

Corinne Margalhan-Ferrat